

**Le président**

**Paris, le 17 décembre 2024**

**Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,**

La concertation préalable du projet de nouveau stade Louis Nicollin à Pérols a eu lieu du 30 août 2021 au 15 octobre 2021. Suite à votre réponse au bilan de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet, la CNDP a nommé Mme Sofia ALIAMET en tant que garante chargée de veiller à la bonne information et la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Après l'échange que j'ai pu avoir avec les représentants du MHSC le 29 novembre 2024, je vous informe que je considère que le projet tel qu'il a été porté à la concertation préalable en 2021 est suspendu. La fiche projet va être mise à jour sur notre site Internet. Je vous informe que cette suspension met fin à la mission de Mme Sofia ALIAMET en tant que garante de cette concertation continue.

Si un jour, le projet devait reprendre, vous devriez bien évidemment en informer la CNDP afin qu'elle puisse décider de la procédure participative à mettre en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

**Marc PAPINUTTI**  
Président

**Monsieur Cédric GRAIL, directeur général de la société d'aménagement de  
Montpellier Méditerranée Métropole  
Monsieur Laurent NICOLLIN, président du Montpellier Hérault Sporting Club (MHSC)**

**Copie à :  
Madame Sofia ALIAMET, garante CDNP**